

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le VENDREDI 29 NOVEMBRE, à 17 h 03, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 50).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique (arrivée à 18 h 23 au Rapport n° 19/5-024 - partie au Rapport n° 19/5-057)/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ FRANÇOISE Gérard/ ADAME Brigitte (partie au Rapport n° 19/5-017)/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ VOLIA-GARNIER Laetitia/ KICHENIN Virgile (arrivé après l'appel nominal à 17 h 12)/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier (arrivé à 18 h 00 au Rapport n° 19/5-014)/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/5-007)/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLOT Nicole/ JAVEL François (parti au Rapport n° 19/5-052)/ DUCHEMANN Yvette/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric (parti au Rapport n° 19/5-047)/ BAREIGTS Éricka (partie au Rapport n° 19/5-014)/ ARLANDON Corine/ SILOTIA William/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ ANILHA Fernande/ HOARAU Serge (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ DOKI-THONON Lisianne (partie au Rapport n° 19/5-042)/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques (arrivé à 17 h 49 au Rapport n° 19/5-011 - partie au Rapport n° 19/5-058)/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 19 au Rapport n° 19/5-003)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

À son départ (20 h 21 / Rapport n° 19/5-057)

ORPHÉ Monique

par DELORME Éric

À son départ (18 h 12 / Rapport n° 19/5-017)

ADAME Brigitte

par MAILLOT Gérald

Pour toute la durée de la séance

HOARAU Brigitte

par FONTAINE Gabrielle

MARCHAU Jean-Pierre

par SUDNIKOWICZ

LOYHER Jeanne

par JAVEL François

(jusqu'au Rapport n° 19/5-052)

À son départ (17 h 58 / Rapport n° 19/5-014)

BAREIGTS Éricka

par LOWINSKY Jacques

Pour toute la durée de la séance

MÉLADE Thierry

par BELDA David

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

LAGOURGUE Michel

par MOREL Jean-Jacques

(jusqu'au Rapport n° 19/5-058)

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

VITRY Faouzia

par FOURNEL Dominique

Pour toute la durée de la séance

HO-SHING Cynthia

par HUBERT Richenel

Les membres présents, au nombre de 46 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYÉ Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/5-014
	DUCHEMANN Yvette	(lien de parenté)	au titre du Collectif Moufia/ Bois-de-Nêfles	
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lokal de la Source	
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de Run Action	
	ANNETTE Gilbert	(lien de parenté)	au titre de l'ANVPR	
	ADAMÉ Brigitte VOLIA-GARNIER Laetitia	(déléguées/ Ville)	au titre du CRIJ de la Réunion	
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP	
	ANNETTE Gilbert KICHENIN Virgile BÉLIM Audrey VOLIA-GARNIER Laetitia HOAREAU Jean-François	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de la MLN	
	VITRY Faouzia	(Vice-Présidente)	au titre du CÉVIF	
	(1)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis
BOMMALAIS Geneviève		(Vice-Présidente)	au titre de l'ADÉSC	
ANDAMAYÉ Marie-Annick		(lien de parenté)	au titre du BCD	
CHOPINET Gérard		(lien de parenté)	au titre du CRGSH	
LOWINSKY Jacques		(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball	
COUDERC Alain		(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	

KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 19/5-018
------------------	------------------	---------------------	---------------------

BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-019
-------------	------------------	----------------------	---------------------

BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-020
-------------	------------------	----------------------	---------------------

CCAS Centre communal d'Action sociale
CRIJ... Centre régional d'Information Jeunesse de la Réunion
MLN Mission locale Nord
CDÉ... Caisse des Écoles de Saint-Denis
BCD Basket Club dionysien
OMS Office municipal des Sports
SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de Réunion

ANVPR Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion
CAP Club Animation Prévention
CÉVIF Collectif pour l'Élimination des Violences Intrafamiliales
ADÉSC Association dionysienne d'Éducative sportive canine
CRGSH Club Roland Georget Sports Handicap
SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

(1) absente à la séance

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195035-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

ÉLUS INTÉRESSÉS

(suite)

FONTAINE Gabrielle	sur la Colline des Camélias	à titre personnel	Rapport n° 19/5-021
FONTAINE Gabrielle	sur la Colline des Camélias	à titre personnel	Rapport n° 19/5-022
(1) DUCHEMANN Yvette NAILLET Philippe LOYHER Jeanne FRANÇOISE Gérard HOARAU Serge	(déléguée/ Département) (délégués/ CINOR)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 19/5-028
KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 19/5-031
KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 19/5-032
ORPHÉ Monique	(déléguée/ Ville)	au titre de l'ADIL	Rapport n° 19/5-033
(2) ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 19/5-056
BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-058

CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion

ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion
ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement
SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de Réunion

(1) absente à la séance
(2) partie au Rapport n° 19/5-017

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 9 DECEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 46 sur 55.

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195035-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

OBJET **Gestion de l'effectif communal**
Création et transformation de postes

1. Création de postes

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création au tableau des effectifs des emplois de catégories A, B et C figurant à l'annexe jointe.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal.

2. Transformations de poste

Suite aux dernières commissions administratives et paritaires, il est proposé la transformation des postes figurant à l'annexe jointe.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal.

OBJET **Gestion de l'effectif communal**
Création et transformation de postes

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/5-035 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur PESTEL René Louis - 13ème adjoint au nom de la commission « Affaire Générale / Entreprise Municipale » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1

Approuve la création au tableau des effectifs des emplois de catégories A, B et C figurant à l'annexe jointe.

ARTICLE 2

Autorise suite aux dernières commissions administratives et paritaires la transformation des postes figurant à l'annexe jointe.

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget principal.

ANNEXE : CREATION ET TRANSFORMATION DE POSTES : NOVEMBRE 2019

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création des postes suivants à l'effectif communal.

I – Création d'emplois permanents de catégorie C

Afin de pallier le manque d'effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction Coordination Mairies Annexes	Agent administratif / guichetier	1	Adjoint administratif	22h	Assister le responsable de mairie annexe. Accueillir le public et effectuer les opérations postales courantes.	Niveau Bac, ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 960.23 € et 1 372.61 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction Restauration Scolaire	Agent polyvalent des cantines	1	Adjoint technique	22h	Participer aux activités de production, de distribution et de service des repas. Participer aux activités d'entretien des locaux et matériels. Assurer l'accompagnement et la surveillance des enfants lors de la pause méridienne.	Niveau CAP cuisine, ou d'une qualification équivalente, ou d'une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 960.23 € et 1 372.61 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195035-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Direction développement de la culture	Adjoint du patrimoine	1	Adjoint territorial du patrimoine	35h	Accueille et oriente les usagers ; Renseigne sur les procédures et règles de fonctionnement ; Diffuse les premières informations et assiste le public dans la recherche d'un document ; Equipement des documents tous supports ; Classe, sauvegarde et nettoie les documents ; Assure les opérations de prêt et de retour des documents tous supports	Niveau BEP, CAP ou d'une qualification équivalente, ou d'une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1527.64 € et 2183.69 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine.
Direction développement de la culture	Agent d'accueil/ régie d'inscriptions	1	Adjoint territorial du patrimoine	35h	Assurer l'accueil physique et téléphonique du public ; Orienter l'utilisateur dans l'espace de bibliothèque ; Assurer les inscriptions dans le respect du règlement intérieur ; Editions des lettres de rappels du réseau de lecture publique ; Assurer les missions du mandataire d'une régie de recettes en lien avec le régisseur ; Veiller aux aspects de sécurité (bonne tenue de la caisse, protection immédiate des fonds)	Niveau BEP, CAP ou d'une qualification équivalente, ou d'une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1527.64 € et 2183.69 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195035-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Pour l'ensemble des emplois

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

II – Création d'emplois permanents de catégorie B

Afin de pallier le manque d'effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction développement de la culture	Assistant de conservation	1	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	35h	Participe à la bonne organisation de l'espace ; Assure l'intérim du responsable de l'espace en cas d'absence ; Participe à la promotion de la lecture publique, à la conception et au développement de projets d'animation. Participe aux responsabilités dans les acquisitions, le traitement, la mise en valeur et la conservation des collections ; Conseille et oriente les usagers dans la recherche bibliographique. Participe aux activités de prêt et de retour des documents. Missions d'encadrement	Niveau Bac +2, ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1607.31€ et 2750.70€ bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195035-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

III – Création d'emplois permanents de catégorie A

Afin d'accompagner les services dans la mise en œuvre des projets municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Intitulé de fonction	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction Générale adjointe développement urbain	Chargé mission	1	Ingénieur en chef	35h	Suivre les études et projets de la Direction générale adjointe concernée. Contribuer à l'organisation des comités de pilotage et assurer la coordination des projets transversaux.	Niveau Bac +4/5, école d'ingénieur, d'architecture ou master en génie urbain ou autre titre ou diplôme équivalent dans les domaines d'innovation ou d'une expérience affirmée dans le domaine.	Fixé entre 1 682.28 € et 5 969.99 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3-3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195035-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

IV- Transformations d'emplois

⇒ Suite aux dernières commissions administratives et paritaires, il est proposé la transformation des postes suivants.

	Emploi actuel		Emploi nouveau	
	Nature de l'emploi	Nombre	Nature de l'emploi	Nombre
Filière administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe	41	Adjoint administratif principal de 1ère classe	41
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	3	Rédacteur	3
	Directeur territorial	1	Attaché hors classe	1
	Attaché	6	Attaché principal	6
	Rédacteur	1	Rédacteur principal de 2ème classe	1
	Rédacteur principal de 1ère classe	1	Attaché	1
	Adjoint administratif	12	Adjoint administratif principal de 2ème classe	12
Filière emploi fonctionnel	Directeur général adjoint des services de 40 à 150 000 hab	1	Attaché hors classe	1
Filière technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	27	Adjoint technique principal de 1ère classe	27
	Adjoint technique	10	Adjoint technique principal de 2ème classe	10
	Adjoint technique principal de 1ère classe	9	Agent de maîtrise	9
	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	Technicien principal de 2ème classe	1
	Adjoint technique principal de 2ème classe	48	Agent de maîtrise	48
	Ingénieur en chef	1	Ingénieur en chef hors classe	1
	agent de maîtrise	41	Agent de maîtrise principal	41
	Technicien principal de 1ère classe	1	Rédacteur principal de 1ère classe	1
Filière animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	2	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	2
	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	Animateur	1
	Animateur principal de 2ème classe	1	Animateur principal de 1ère classe	1
Filière culturelle	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	7	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	7
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1
	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	Bibliothécaire	1
	Bibliothécaire	1	Bibliothécaire principal	1

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195035-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Filière médico-social	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	9	Agent de maîtrise	9
	Agent social territorial principal de 2ème classe	4	Agent social territorial principal de 1ère classe	4
	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	31	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	31
	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	3	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	3
Filière territoriale police	Chef de service de police municipale	1	Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	1
	Brigadier chef principal	1	Chef de service de police municipale principal	1
	Gardien-brigadier	3	Brigadier chef principal	3
Filière sportive	Opérateur territorial des activités physiques et sportives qualifié	1	Opérateur territorial des activités physiques et sportives principal	1
Total		271		271

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195035-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019